Mots clés :

- Conditions de travail
- Difficultés de recrutement
- Féminisation de l'emploi
- Partenariat
- Pénibilité du travail

Difficulté de recrutement

> *BTP*

PROFESSION « CARRELEUSE » !

Les artisans carreleurs de Vendée et la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) du département ont, avec l'aide de l'ARACT, engagé une démarche partenariale d'amélioration des conditions de travail. Objectif : attirer les femmes dans la profession et surmonter ainsi les difficultés de recrutement auxquelles celle-ci est aujourd'hui confrontée.

>>> CONTEXTE

Depuis plusieurs années, les entreprises du bâtiment ne parviennent plus à recruter la main d'œuvre dont elles ont besoin, alors qu'elle doivent faire face à un développement important de leur activité. En Vendée, le nombre d'offres d'emploi dans le secteur est deux fois supérieur au nombre de demandeurs inscrits dans cette catégorie, selon l'ANPE. Ces difficultés de recrutement, exacerbées dans certains métiers comme ceux de carreleur, de maçon ou de plâtrier, sont d'autant plus préoccupantes que dans les 15 ans à venir, la moitié des salariés du secteur fera valoir ses droits à la retraite.

En 2001, les artisans carreleurs de Vendée et la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB) de ce département, orientés par la Région, font appel à l'ARACT pour les aider à développer l'emploi féminin dans ce secteur. En effet, la Région des Pays de la Loire soutient financièrement cette initiative innovante d'une branche professionnelle. Si la dimension créative du métier de carreleur peut attirer les femmes, il pâtit d'une mauvaise image, en partie fondée : le travail est réputé pénible, en raison notamment des manutentions et de l'exposition aux intempéries ; les conditions d'intégration des jeunes apprentis sont jugées difficiles ; les contreparties en termes de rémunération ou d'évolution professionnelle qualifiées de très insuffisantes. Inciter les femmes à devenir « carreleuses » suppose donc d'améliorant les conditions de travail.

L'ARACT propose, à partir de visites de chantiers, d'observations et d'entretiens, de recenser les facteurs susceptibles de freiner l'ouverture du métier aux femmes. Pour chacun d'eux, des pistes de solutions sont proposées qu'il conviendra d'explorer collectivement.

>>> DÉMARCHE

La féminisation des emplois se heurte, en premier lieu, à l'absence de vestiaires et de sanitaires sur la plupart des chantiers. Or les femmes doivent pouvoir se changer en préservant leur intimité et aller sans restriction aux toilettes. L'intervenant propose à ses interlocuteurs d'étudier, en partenariat avec des concepteurs/aménageurs de véhicules spéciaux, la possibilité de construire une cabane de chantier légère ou d'aménager les camionnettes existantes. Il invite aussi à ouvrir la question, largement taboue, de l'hygiène sur les chantiers, y compris pour les hommes.

... / ...

En second lieu, l'étude pointe la nécessité de réduire la pénibilité physique du travail. Celle-ci tient en partie à la manutention des matériaux. L'intervenant propose donc de revoir avec les fournisseurs le conditionnement des sacs de ciment et des paquets de carrelage, trop lourds et difficiles à saisir ; d'améliorer les accès au chantier, souvent peu praticables et encombrés de déchets ; de concevoir des aides à la manutention plus adaptées.

Les postures adoptées lors de la réalisation de la chape contribuent également à accroître la pénibilité du travail. Sur ce point, l'intervenant de l'ARACT invite ses interlocuteurs à engager une réflexion sur l'organisation du travail, en facilitant notamment les rotations. Les genoux peuvent être préservés grâce à une plaque de protection ou des vêtements adaptés, et certaines postures évitées grâce l'installation de plans de travail.

Enfin, réussir l'intégration de femmes dans des collectifs d'hommes, c'est bannir tout comportement irrespectueux. Les responsables d'entreprise ont ici un rôle primordial à jouer. En effet, si l'on admet que l'intégration se joue sur les compétences, il faut que l'organisation du travail favorise les apprentissages et permette une véritable professionnalisation (en évitant, par exemple, toute pression trop forte des délais).

>>> ENSEIGNEMENTS & PERSPECTIVES

L'étude sert de base à une réflexion collective, associant de nombreux acteurs concernés par la question des conditions de travail dans le BTP : la CAPEB (Vendée et Pays de la Loire), la DRTEFP, la DDTEFP, la CRAM, l'OPP-BTP, des concepteurs, l'ARACT, etc.

Un groupe de travail est constitué, chargé d'élaborer des solutions concrètes aux problèmes identifiés. A titre d'exemple, des contacts sont pris avec des fournisseurs pour étudier la conception et la réalisation de sanitaires et vestiaires mobiles, ou encore celle d'un diable adapté au travail des carreleurs. Autre exemple : les différents partenaires s'engagent à communiquer sur l'intérêt d'utiliser des grues à montage rapide plutôt que chariots élévateurs, lesquels dégradent l'environnement et compliquent les déplacements. Dernier exemple : on insiste sur la nécessité de faire évoluer les comportements en invitant l'ensemble des professionnels à poser un regard plus positif et respectueux sur eux-mêmes, leur corps, leur métier et leur travail, leurs collègues. Une formation aux gestes et postures est ainsi envisagée.

L'objectif de ce partenariat est d'améliorer les conditions de travail, mais aussi l'organisation globale des chantiers et, partant, l'efficacité productive. Ainsi, des chantiers pilotes devraient voir le jour, permettant aux différents corps de métiers d'expérimenter, ensemble, de nouvelles règles de fonctionnement, relativement à l'entretien des voies d'accès, à la gestion des déchets, à la fourniture d'électricité, etc.

On l'aura compris, féminiser la profession ne consiste pas à l'adapter aux femmes, mais bien à travailler à l'amélioration des conditions de travail de tous. C'est dans ce sens que s'inscrit le « plan d'action en faveur de l'emploi dans le bâtiment » élaboré à l'initiative de la DDTEFP et soutenu par la CAPEB, la Fédération française du bâtiment (FFB) et la Région. Ce document, adopté à la fin de l'année dernière par les partenaires sociaux et institutionnels de la Vendée, prévoit de nombreuses actions en direction du public scolaire, des demandeurs d'emplois sans expérience dans le BTP et des salariés du secteur. Parmi elles, de nombreuses actions concernent l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité.

Pour en savoir plus >>>>

Vous pouvez contacter :

Patrick CHAILLOT, chargé de mission
Tél. : 02 41 73 00 22
E.mail : p.chaillot@anact.fr

ARACT des Pays de la Loire
Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail
BP 23 - 49071 BEAUCOUZE Cedex • Tél. : 02 41 73 00 22 • Fax : 02 41 73 03 44
E.mail : aract.pdl@wanadoo.fr • Site : www.paysdelaloire.aract.fr